

Image not found or type unknown



## Droit aux RTT sur un contrat de droit public

Par **Rosenn**, le **12/12/2008** à **09:53**

Bonjour

J'ai été embauchée pour 3 mois dans un établissement public.

Je sais que je dois prendre mes congés avant la fin du contrat sinon ils sont perdus.

Par contre, il y a un débat concernant d'éventuels RTT : j'ai un contrat 39h, payé 39h en base.

Ma responsable dit que je n'ai pas droit aux RTT par rapport à un nouveau décret de 2008 de N. Sarkozy, mais la personne des ressources humaines dit que si.

Je voudrais avoir un avis objectif svp ...

Merci bcp